

prétation trop étendue, vous ne donnerez pas à mes paroles un sens qui ne serait pas dans ma pensée. Je disais: faites, messieurs, résistez à nos tendances libérales, comprimez chez nous l'esprit public, il se relèvera avec plus d'énergie; mais je vous en supplie au nom de l'honneur national, ne le démoralisez pas en favorisant la délation, l'hypocrisie, l'improbité et le doute en la justice!

Mon devoir de député, et mon devoir d'honnête homme était de vous dire hautement ce que je viens d'exposer à la Chambre; j'ai accompli ce pénible devoir. (*Applausi alla sinistra e al centro*)

PISSARD. Messieurs, il est une tactique particulière à certains partis, tactique perfide qui consiste à mettre sur le compte de ses adversaires tous les faits odieux qui se présentent quelqu'en soit d'ailleurs la source. Quant à moi, messieurs, étranger à la ville de Moutiers et à la province de Tarantaise, où je n'ai jamais mis les pieds, je ne connais nullement les faits signalés par l'honorable monsieur Carquet, ni les détails dans lesquels il est entré. Mais ce que je puis dire, c'est que je reprouve comme lui tous les faits qui sont contraires à la loi, contraires à l'honneur; si des livres diffamatoires ont été édités à Moutiers, si des lettres scandaleuses d'un professeur y ont été publiées, il me trouvera d'accord avec lui pour flétrir ces publications. Toutefois qu'il me permette de lui dire que ces faits sont étrangers à la magistrature dont nous nous occupons en ce moment; et en ce qui concerne les inculpations dirigées contre cette magistrature, je ne puis que lui répondre ce que j'ai répondu hier à l'honorable monsieur Parent: ces magistrats ne sont point ici présents pour répondre à des faits que nous ne connaissons que par vous. J'ajouterai toutefois deux mots: je ne connais pas les détails de l'affaire de monsieur Mugnier; mais parce qu'il a été dit à cette Chambre, il me résulte que les formes de la justice ont été observées à son égard, que la Chambre du Conseil l'a légalement renvoyé devant le tribunal qui l'a absout; et certes je suis bien loin de vouloir recommencer ce procès. Quant à l'affaire des drapeaux bleus, si les enfants qui portaient ces drapeaux ont été insultés, frappés, traînés dans la boue, comme il n'appartient à personne de se faire justice à soi-même, il était du devoir rigoureux du Ministère Public de poursuivre les auteurs de ces insultes et de ces violences. (*Susurro*).

VIGNA. Ma esso non faceva il suo dovere.

Voci a destra. Non interrompa l'oratore!

PRESIDENTE. Pregherei i signori deputati a voler notare che il discorso del signor Carquet non fu turbato da alcuna interruzione; li invito quindi ad usare lo stesso riguardo al signor Pissard. (*Bravo! a destra*)

PISSARD. Messieurs, je crois qu'il n'est permis à personne de se faire justice soi-même.

D'après le discours que vient de prononcer l'honorable monsieur Carquet, et les faits qu'il a signalés, vous devez comprendre, messieurs, combien les passions politiques sont ardentes à Moutiers.

Maintenant convenait-il de porter devant le tribunal de Moutiers un procès qui devait aussi vivement agiter ces passions? Non, cela n'était pas sage, et la Cour d'appel a prudemment évoqué à Chambéry cette cause. (*Rumori*)

J'arrive à l'honorable monsieur Louaraz; il m'accuse d'avoir déclamé hier; c'est possible; mais on doit pardonner jusqu'à un certain point les paroles déclamatoires qui échappent dans la chaleur de l'improvisation. La Chambre conviendra avec moi que l'honorable monsieur Louaraz a un peu fait ce qu'il

me reproche, mais il n'a plus la même excuse, puisqu'il a lu son discours.

Je ne connais nullement les faits qu'il nous a cités; j'entends dire autour de moi, à propos de ces faits, que l'honorable député a personnellement à se plaindre des sévérités, en matière civile, de l'ancienne magistrature. La Chambre appréciera sa position.

Je le remercie toutefois d'avoir rendu hommage au mode dont la justice civile est aujourd'hui rendue en Savoie. Quant à la justice criminelle je citerai un seul fait: depuis l'existence de la Cour de cassation, un seul arrêt criminel de la Cour d'appel de Savoie a été réformé; qu'on compulse les archives des autres Cours, on verra la différence.

ASPRONI. Domando la parola. (*Rumori*) Si è appunto per risparmiare tutte queste questioni..... (*Mormorio*)

PRESIDENTE. La parola è al deputato Carquet per un fatto personale.

CARQUET. En se prévalant de mes paroles, l'on disait tout à l'heure: voilà la preuve qu'il existe à Moutiers des passions politiques ardentes, et la justification de l'évocation à Chambéry de la cause des drapeaux. En admettant l'existence de ces passions, je demanderais encore s'il y avait là motif suffisant pour enlever des citoyens à leur juge, s'il n'était pas possible, s'il n'était pas mieux de pourvoir sur les lieux à la tranquillité publique.

Maintenant je m'explique sur le fait, et l'explication ne sera pas de moi; car mon appréciation personnelle pourrait être regardée comme partielle, et vous ne contesterez pas la sincérité de la citation.

Mon avis personnel est que bien peu de personnes dans mon pays sont surexcitées par d'ardentes passions politiques; les populations sont calmes; elles veulent seulement d'une volonté ferme jouir de nos nouvelles libertés, en vertu de leur droit de citoyen. Voici maintenant ce que me disait dernièrement un personnage respectable, occupant une fonction éminente et ayant appris à connaître le pays: il trouvait que cette population dont on fait quelquefois un si sombre tableau, était douce et bonne, et que s'il avait trouvé de l'exagération, c'était précisément non pas chez les rouges, mais chez les blancs, chez les modérés. (*Ilarità*)

Cette impression a été la même auprès d'autres nationaux étrangers à la province et qui ont habité notre vallée. Ils en sont partis émus des misères que l'on nous fait, confondus de l'audace de la réaction.

ASPRONI. Io faccio osservare alla Camera che intendo di parlare del clero: per non interrompere il corso della discussione relativa alla magistratura, io potrei parlare in seguito; che se invece si crede che io possa parlare attualmente, io sono pronto a farlo.

PRESIDENTE. La discussione essendo generale, deve necessariamente ammettersi la trattazione di qualunque punto della materia intorno alla quale stiamo occupandoci.

Epperò do la parola al deputato Asproni.

SICCARDI, ministro di grazia e giustizia. Domando la parola.

Mi sono alzato, o signori, al fine di protestare altamente, quantunque appena lo creda necessario, contro l'intenzione che si suppone nel Governo di voler usare un sistema speciale, un sistema di compressione verso la Savoia.

Signori, sono ben altri i sentimenti del Governo relativamente alla Savoia!

Legati da tanti e così stretti vincoli di tradizioni, d'interessi e di affetti con essa, noi abbiamo fede nella Savoia, ed è in noi ferma fiducia che la Savoia continuerà a cooperare con